



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 12 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 Avril, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 Avril 2018

Présents : M. MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, Mme DEMKO Nadine, Mme LECAMP Josette, M. STRAMANDINO François, Mme KEATES Patricia, M. RENAUD Robert, Mme LEFEVRE Blandine, Mme FORSTER Céline, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, M. BEZIN Jean-Marc, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, Mme DEHAUT Hélène, Mme JAGER Ginette, M. PERRY Pascal, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, M. SAVOYEN Nicolas, Mme PASCAL Viviane, M. STOCKINGER Jean-Luc, Mme BONVARLET Brigitte.

Représentés :

M. LESUEUR Michel donne pouvoir à Mme DEMKO Nadine

Mme SOBATA Thérèse donne pouvoir à Mme LEMOINE Marie-Thérèse

M. LALU Hervé donne pouvoir à M. STRAMANDINO François

Absentes :

Mme HERBELIN Amandine

Mme TAQUOY Marie-Christine

Le procès-verbal de la séance du lundi 26 Février 2018 a été adopté.

Mme COULON Noëlle est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Compte administratif 2017
- Compte de gestion 2017
- Vote des taux
- Subventions aux associations
- Affectation du résultat 2017
- Budget primitif 2018
- Achat de terrains consorts Baudoux « la grenouillère »
- Achat de terrains consorts Baudoux « pâture jacquin »
- Achat de terrain monsieur Bouquet
- Emplois en raison d'un accroissement d'activité
- Emploi en raison d'un accroissement d'activité
- Questions et informations diverses.
- Date du prochain Conseil Municipal

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017.

Le Compte Administratif 2017 de ce budget fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 521 907.73€ et un déficit global d'investissement de 1 044 800.22€. Pour mémoire :

	<i>Résultat clôture 2016</i>	<i>Part affectée Invest 2017</i>	<i>Résultat 2017</i>	<i>Résultat de clôture 2017</i>
<i>Investissement</i>	- 854 885.84		31 685.62	-1 044 800.22
<i>fonctionnement</i>	1 731 115.53	1 492 886.71	283 678.91	521 907.73

Cela donne un compte administratif 2017 tel que ci-dessous :

TOTAL INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
✓ DEPENSES	6 576 986.71	2 289 179.14
✓ RECETTES	6 576 986.71	2 320 864.76
✓ EXCEDENT		31 685.62
✓ DEFICIT		
TOTAL FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
✓ DEPENSES	2 679 240.82	2 368 014.18
✓ RECETTES	2 679 240.82	2 651 693.09
✓ EXCEDENT		283 678.91
✓ DEFICIT		

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Madame Nadine DEMKO, est nommée Présidente de séance pour cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Où l'exposé de M. le Président,

Vu le Budget de la commune de BELLEU,

ADOpte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Compte Administratif 2017 de la commune de Belleu.

COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, Madame MAES, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour mettre en œuvre les travaux d'investissements, il convient de retenir les taux d'impositions applicables à chacune des trois taxes comme indiqué ci-dessous (pour mémoire 2017 : TH 17.05%, TF 18.22%, TFNB 30.29%).

La commission a proposé une augmentation de 2%, ce qui donne une recette totale de 1 328 876.00 € et qui détermine les taux de référence comme suit :

Base d'imposition prévisionnelle 2018	Taux 2018	Produits attendus	
Taxe d'Habitation	4 260 000	17,40%	741 240
Taxe foncière	3 120 000	18,60%	580 320
Taxe foncière non bâti	23 600	31,00%	7 316
Total			1 328 876.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir les taux décrits ci-dessus pour l'année 2018.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le bureau municipal propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations de la manière suivante :

ASSOCIATIONS AFFILIEES AU FOYER CULTUREL	POUR MEMOIRE MONTANTS 2017+ exceptionnel	MONTANTS 2018 Proposés
Age d'Or	900	900
Arts Manuels	300	300
Basket	7 000	8 000
Couture	350	350
Cyclo	2 120	2 100
Dance Passion	1 400	1 400
Football	5 000	5 000
Gymnastique	750	750
Judo	5 000	5 000
La Marche pour Tous	550	550
Les Passionnés de la Danse	350	350
Pétanque	500+300	550
Tir	900	1 400
Vieilles Tiges	400	0
F.C.B.Bureau	0	0
Total	25520 + 300	26650
AUTRES ASSOCIATIONS	POUR MEMOIRE MONTANTS 2017	MONTANTS 2018 Proposés
Athlétisme	9 200	9 300
A.R.A.C.	300	300
Association du Personnel	7 000	7 500
Association Franco-allemande	420	420
Comité des Fêtes	2 000	2 100
Lutte	9 600+1 000	9 700
Not'en Chœur	2 300+1 500	2 350
Taï Jitsu	850	850
U.N.C.	400	400
Association Sportive Collège de Belleu	0	0
Les Archers de Beauregard	450	500
B.HYP'E	0	0
Les Chats Pacha	200	250

Les Riverains de Belleu	100	0
Total autres associations	32 820+2 500	33 670
Total toutes associations confondues	58 340+2 800	60 320
Restes	1 860.00	2 680.00
Total inscription budgétaire	63 000,00	63 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la proposition du bureau municipal concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après avoir entendu le Compte Administratif 2017 du budget de la commune,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 283 678.91€ et un excédent d'investissement de 31 685.62€.

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat brut de clôture de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Résultat net de clôture de l'exercice 2017
Investissement	- 854 885.84€		31 685.62€	-823 200.22€	221 600.00€ 00.00€	-221 600.00€	-1 044 800.22€
Fonctionnement	1 731 115.53€	1 492 886.71€	283 678.91€	521 907.73€			521 907.73€
Total	876 229.69€	1 492 886.71€	315 364.53€	-301 292.49€	221 600.00€	-221 600.00€	-522 892.49€

Affectation du résultat

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017

521 907.73 €

Affectation obligatoire

:
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 521 907.73 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) 0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 0.00 €

Total affecté au c/ 1068 : 521 907.73 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2017	(ligne 001 - Dépense)	-823 200,22 €
---	------------------------------	----------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Compte Administratif de la Commune,
Valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'affectation du résultat 2017 de la commune de BELLEU.

BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire donne lecture, chapitre par chapitre en fonctionnement du projet de Budget Primitif 2018 de la commune de Belleu.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de se prononcer sur ce budget 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
023	Virement à section fonct.	75 580.00	002	Exc. antérieur reporté	00.00
011	Charges à caract. général	889 400.00	013	Atténuations de charges	50 000.00
012	Charges de personnels et frais assimilés	1 313 100.00	70	Vente de produits fab	80 000.00
65	Autres charges de gestion	328 600.00	73	Impôts et taxes	1 476 000.00
66	Charges financières	42 000.00	74	Dotations et participations	1 154 000.00
67	Charges exceptionnelles	00.00	75	Autres produits	48 650.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00	76	Produits financiers	30.00
014	Atténuations de produits	00.00	77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opé d'ordre transferts en sections	150 000.00			
	TOTAL DEPENSES	2 808 680.00		TOTAL RECETTES	2 808 680.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
102016 Mairie	200 000,00 €		
52017 Achats de véhicules	21 600,00 €		
Total	221 600,00 €	Total	0,00 €
BUDGET PREVISIONNEL 2018			
DEPENSES		RECETTES	
001 déficit investissement	823 200,22 €	021 virt section de fonctionnement	75 580,00 €
Dépenses imprévues	100 000,00 €	001 excédent d'investissement	0,00 €
16 capital emprunt en €	150 000,00 €	10222 FCTVA	50 000,00 €
2047 USEDA	300 000,00 €	10223 TLE	0,00 €
		1068 excédent fonctionnement	521 907,73 €
		28 Amortissements	150 000,00 €
Sous total	1 373 200,22 €	Sous total	797 487,73 €
Total	1 594 800,22 €	Total	797 487,73 €
PREVISIONS 2018			
OPERATIONS		OPERATIONS	
Ecriture d'ordre au 2313-041		Ecriture d'ordre 238-041	
12018 voirie	300 000,00 €		
22018 travaux batiments	200 000,00 €		
32018 matériel	330 573,35 €		
42018 informatique	50 000,00 €		
52018 études	50 000,00 €		

62018 achats de terrain	300 000,00 €		
102016 mairie	300 000,00 €		
		emprunt 2 mairie	750 000,00 €
		emprunt	1 577 885,84 €
Sous total	1 530 573,35 €	Sous total	2 327 885,84 €
Total dépenses investissement	3 125 373,57 €	Total dépenses investissement	3 125 373,57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable au budget primitif 2018.

ACHAT DE TERRAIN CONSORTS BAUDOUX « LA GRENOILLERE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité a négocié l'achat de terrains situés derrière l'école maternelle Pasteur. Nous souhaitons acquérir ces parcelles nécessaires au développement de notre commune.

Les parcelles que nous souhaitons racheter sont cadastrées :

- AI 220 d'une superficie de 6429 m²
- AI007 d'une superficie de 61 m²
- AI009 d'une superficie de 403 m²
- AH195 d'une superficie de 6084 m²
- AH196 d'une superficie de 10294 m²
- AH197 d'une superficie de 313 m²
- AH259 d'une superficie de 223 m²
- AH263 d'une superficie de 9189 m²
- AH261p d'une superficie de 17077 m²
- Une partie des parcelles AH261+AH191+AH145 d'une superficie de 745 m² permettant de réaliser une voirie.

Ces parcelles pour un total de 5ha 00a 73ca, seront rachetées au prix de 71.427,40 €.

En plus de cette somme, la commune devra verser la somme de 43.759,38 € correspondant à l'indemnité d'éviction due à l'exploitant agricole (8 611€/hectare).

Monsieur le Maire précise que la somme est prévue au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles pour un prix maximum de 115 186.78 € hors frais de notaire.

ACHAT DE TERRAIN CONSORTS BAUDOUX « PATURE JACQUIN »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité a négocié l'achat de terrains situé en face du Château de Beaugard. Nous souhaitons acquérir ces parcelles nécessaires au développement de notre commune (création d'un parc pédagogique).

Les parcelles que nous souhaitons racheter sont cadastrées AH n°s 198 à 205 pour un total de 2ha 68a 12ca.

Ces parcelles seront rachetées au prix de 30 000.00 €.

En plus de cette somme, la commune devra verser la somme de 23.087,81 € correspondant à l'indemnité d'éviction due à l'exploitant agricole (8 611€/hectare).

Monsieur le Maire précise que la somme est prévue au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles pour un prix maximum de 53 087.81 € hors frais de notaire.

ACHAT DE TERRAIN MONSIEUR BOUQUET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité a négocié l'achat d'un terrain, sis à BELLEU, section AB n° 41 pour 82 m² pour procéder à la liaison entre la rue de Stadthagen et la route de Fère en Tardenois.

La ville de Belleu consent racheter ce bien pour la somme de 656€ (8€/m²).

Monsieur le Maire précise que la somme est prévue au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 656 € hors frais de notaire.

EMPLOIS EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que :

- vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,
- vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'accroissement d'activité au sein des Services Techniques de la Commune,

Il y aurait lieu de créer 2 emplois pour accroissement d'activité, à temps non complet sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

* décide de créer pour un besoin d'adaptabilité dans le cadre de l'accroissement d'activité au sein des Services Techniques de la Commune, deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel par arrêté pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois,

* précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 30 heures par semaine,

* que la rémunération correspondra au grade auquel le poste se rattache,

* dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

EMPLOI EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que :

- vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,
- vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison du changement des rythmes scolaires et de la fin des contrats aidés,

Il y aurait lieu de créer 1 emploi pour accroissement d'activité, à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

* décide de créer pour un besoin d'adaptabilité dans le cadre du changement de rythmes scolaires un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe contractuel par arrêté pour une durée de 12 mois non renouvelable,

* précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures par semaine,

* que la rémunération correspondra au grade auquel le poste se rattache,

* dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Rendez-vous avec Monsieur le Préfet (RN2, émaillerie, Police Municipale, Phase 2 des Deux Lions)
- Statistiques de la délinquance du mois de Février

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

A définir

FIN DE SEANCE à 20h15